Rapport sur les plans et les priorités

Ministère des Finances Canada

2016-2017

L'honorable William F. Morneau, C.P., député
Ministre des Finances

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2016)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

This publication is also available in English.

No de cat. : F1-40/2016F-PDF
ISSN : 2292-5376

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 16

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 18

Tendances relatives aux dépenses du Ministère 19

Dépenses par crédit voté 20

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21

Résultat stratégique : Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens 21

Programme 1.1 : Cadre des politiques économique et budgétaire 21

Sous-programme 1.1.1 : Fiscalité 23

Sous-programme 1.1.2 : Politiques économique et budgétaire, planification et prévisions 25

Sous-programme 1.1.3 : Politique de développement économique 27

Sous-programme 1.1.4 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale 28

Sous-programme 1.1.5 : Politique du secteur financier 30

Sous-programme 1.1.6 : Finances et échanges internationaux 32

Programme 1.2 : Programmes de paiements de transfert et d'impôt 34

Sous-programme 1.2.1 : Arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires 35

Sous-programme 1.2.2 : Accords de perception fiscale et d'administration fiscale 36

Sous-programme 1.2.3 : Engagements envers les organisations financières internationales 38

Sous-programme 1.2.4 : Sommes reçues de particuliers et d'organisations, ou paiements qui leur sont versés 39

Programme 1.3 : Trésorerie et affaires financières 40
Sous-programme 1.3.1 : Gestion de la dette fédérale 41
Sous-programme 1.3.2 : Emprunts des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement 42
Sous-programme 1.3.3 : Gestion de la liquidité prudentielle et des réserves 43
Sous-programme 1.3.4 : Système de la monnaie nationale 45
Services internes 46
Section III : Renseignements supplémentaires 49
État des résultats condensé prospectif 49
Tableaux de renseignements supplémentaires 50
Dépenses fiscales et évaluations 50
Section IV : Coordonnées de l'organisation 51
Annexe : Définitions 53
Notes de fin de document 57

Message du ministre

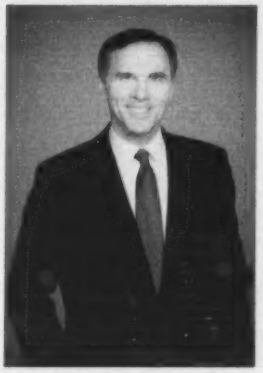

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* du ministère des Finances Canada fournit de l'information sur la façon dont le Ministère compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que le Ministère est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer la marchandise aux Canadiens. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.

Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les Canadiens puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements à la population. À l'avenir, les rapports du ministère des Finances Canada au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiens.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiens de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat[i] que le premier ministre m'a envoyée.

À titre de ministre des Finances, je suis chargé de diriger la mise en œuvre de l'ambitieux programme économique du gouvernement. Ce programme consiste à investir de façon à renforcer la classe moyenne et à créer des perspectives économiques pour un plus grand nombre de Canadiens. Je suis extrêmement honoré d'avoir été choisi pour assumer cette responsabilité.

Notre gouvernement s'est engagé à investir dans la croissance de l'économie canadienne et le renforcement de la classe moyenne, et à aider davantage les personnes qui en ont le plus besoin. Nous nous sommes engagés à miser sur l'investissement public comme moyen privilégié de stimuler à long terme la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité à grande échelle. Nous avons pris l'engagement de concevoir un plan budgétaire responsable et transparent qui contribuera à l'édification d'une économie florissante et à de saines finances publiques.

Je suis fier d'affirmer que nous avons déjà commencé à tenir nos engagements. Les jalons que nous avons posés s'inscrivent dans une démarche de longue haleine, et nous

continuerons de centrer nos efforts sur les initiatives qui auront le plus d'incidences positives sur la vie des Canadiens.

Depuis ma nomination en tant que ministre des Finances, j'ai été fort impressionné par le dévouement, la détermination et le professionnalisme des fonctionnaires du Ministère à tous les niveaux. Je suis persuadé que leurs efforts, conjugués à nos consultations auprès des Canadiens, permettront de réaliser des progrès dans l'instauration de changements réels qui renforcent la classe moyenne et favorisent la croissance de notre économie et le dynamisme de nos communautés.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : William F. Morneau

Premier dirigeant : Paul Rochon

Portefeuille ministériel : Ministère des Finances

Instruments habilitants : Le ministre des Finances est responsable au premier chef d'un certain nombre de lois, et certaines responsabilités particulières en matière de politique financière et fiscale lui sont conférées en vertu de diverses lois relevant d'autres ministres, notamment :

- *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*;
- *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*;
- *Loi sur les douanes*;
- *Tarif des douanes*;
- *Loi de 2001 sur l'accise*;
- *Loi sur la taxe d'accise*;
- *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*;
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation.*

Les principaux textes législatifs sont disponibles sur le site Web du ministère de la Justice Canada[ii].

Année d'incorporation ou de création : 1867

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le ministère des Finances Canada contribue à la vigueur de l'économie et à l'intégrité des finances publiques pour les Canadiens. Pour ce faire, il surveille l'évolution de la situation au Canada et ailleurs dans le monde afin de fournir une analyse et de dispenser des conseils de premier ordre au gouvernement du Canada, et il élabore et met en œuvre les politiques économiques et financières qui soutiennent les objectifs socio-économiques du Canada et de ses citoyens. Il joue un rôle de premier plan pour garantir que les dépenses de l'État sont effectuées en fonction des résultats et constituent une utilisation judicieuse des deniers publics. Il interagit de façon importante avec d'autres organismes fédéraux et il permet de relayer le point de vue des différents acteurs économiques de partout au Canada.

Responsabilités

Créé en 1867, le ministère des Finances Canada a été l'un des premiers ministères du gouvernement du Canada, et ses fonctions principales à l'origine consistaient à assurer la tenue de livres, à administrer la collecte et le décaissement des deniers publics, et à assurer le service de la dette nationale. De nos jours, le Ministère aide le gouvernement du Canada à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes solides et durables en matière économique, budgétaire et sociale, de même qu'au plan de la sécurité sociale et dans les secteurs financier et international. Il joue un rôle important à titre d'organisme central, en collaborant avec d'autres ministères pour veiller à l'exécution du programme du gouvernement et permettre aux ministres de bénéficier d'analyses et de conseils de grande qualité.

Voici en quoi consistent quelques-unes des responsabilités du ministère des Finances Canada :

- préparer le budget fédéral et la mise à jour des projections économiques et financières à l'automne;
- préparer le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada ainsi que les Comptes publics du Canada en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le receveur général du Canada;
- élaborer des lois et des politiques fiscales et tarifaires;
- gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers;
- concevoir et administrer les principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires;
- élaborer des politiques et des lois pour le secteur financier;
- représenter le Canada au sein de diverses institutions et organisations financières internationales.

Il incombe au ministre des Finances de veiller à s'acquitter de ses responsabilités à la fois au sein de son portefeuille et dans le cadre des pouvoirs que lui confère la loi.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens

- **1.1 Programme :** Cadre des politiques économique et budgétaire
  - **1.1.1 Sous-programme :** Fiscalité
  - **1.1.2 Sous-programme :** Politiques économique et budgétaire, planification et prévisions
  - **1.1.3 Sous-programme :** Politique de développement économique
  - **1.1.4 Sous-programme :** Relations fédérales-provinciales et politique sociale
  - **1.1.5 Sous-programme :** Politique du secteur financier
  - **1.1.6 Sous-programme :** Finances et échanges internationaux
- **1.2 Programme :** Programmes de paiements de transfert et d'impôt
  - **1.2.1 Sous-programme :** Arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires
  - **1.2.2 Sous-programme :** Accords de perception fiscale et d'administration fiscale
  - **1.2.3 Sous-programme :** Engagements envers les organisations financières internationales
  - **1.2.4 Sous-programme :** Sommes reçues de particuliers et d'organisations, ou paiements qui leur sont versés
- **1.3 Programme :** Trésorerie et affaires financières
  - **1.3.1 Sous-programme :** Gestion de la dette fédérale
  - **1.3.2 Sous-programme :** Emprunts des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement
  - **1.3.3 Sous-programme :** Gestion de la liquidité prudentielle et des réserves
  - **1.3.4 Sous-programme :** Système de la monnaie nationale
- **Services internes**

Priorités organisationnelles

Priorité : saine gestion financière

Description

Le ministère des Finances Canada assurera une gestion efficace du cadre financier, y compris la mise en œuvre du budget fédéral.

Type de priorité[1]

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Continuer de veiller à la mise en place d'un cadre économique et budgétaire solide en adoptant une approche réaliste, durable, prudente et transparente de la gestion financière. • Élaborer des façons de protéger l'assiette fiscale, par exemple en facilitant un examen des dépenses fiscales afin de réduire les mesures inefficaces et mal ciblées, améliorant ainsi l'équité, l'efficience et la simplicité du régime fiscal. • Appuyer une gestion économique et financière efficace et prudente des actifs gouvernementaux. • Gérer efficacement le système monétaire, la dette et les réserves de liquidités internationales du gouvernement fédéral.	Permanent (toutes les initiatives)	Permanent (toutes les initiatives)	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire • 1.3 Trésorerie et affaires financières

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Priorité : croissance économique durable

Description

Le ministère des Finances Canada continuera d'exercer un leadership dans la mise en place de politiques qui encouragent les entreprises à croître et à innover, facilitent la participation de la main-d'œuvre et contribuent à la solidité du système financier.

Type de priorité[1]

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Soutenir les efforts déployés pour réduire les impôts des familles canadiennes de classe moyenne et élaborer des propositions visant la création d'une nouvelle Allocation canadienne pour enfants. • Continuer d'exercer un leadership dans la mise en place de politiques qui encouragent les entreprises à croître et à innover, facilitent la participation de la main-d'œuvre et contribuent à la solidité du système financier. • Appuyer le programme économique du gouvernement du Canada en fournissant des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes au sujet d'initiatives possibles dans divers secteurs de l'économie. • Examiner et peaufiner le cadre stratégique du secteur financier pour faire en sorte que le secteur financier soit solide, efficient et concurrentiel et qu'il réponde aux besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie dans son ensemble au chapitre de l'épargne et de l'investissement.	Permanent (toutes les initiatives)	Permanent (toutes les initiatives)	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire

Priorité : cadre de politique sociale solide

Description

Le ministère des Finances Canada gérera les principaux programmes de paiements de transfert aux provinces et aux territoires et continuera de travailler avec les ministères et les autres organismes centraux afin de mettre au point des propositions stratégiques qui sont conformes aux priorités du gouvernement en matière de politique sociale et d'obtenir des résultats à cet égard.

Type de priorité[1]

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Maintenir un dialogue périodique avec les fonctionnaires des provinces et des territoires pour favoriser l'administration transparente des arrangements fiscaux.	Permanent	Permanent	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire • 1.2 Programmes de paiements de transfert et d'impôt
• Organiser et convoquer la prochaine réunion des ministres des Finances pour discuter de questions d'intérêt commun.	Décembre 2015	Décembre 2015	
• Collaborer avec d'autres ministères et organismes centraux pour examiner des propositions stratégiques conformes aux priorités du gouvernement et permettant d'obtenir des résultats à cet égard.	Permanent	Permanent	
• Travailler avec les provinces et les territoires à titre de gestionnaires conjoints du Régime de pensions du Canada (RPC) pour traiter de questions en lien avec le revenu de retraite, en particulier, entamer un processus vers la bonification possible du RPC.	Décembre 2015	Fin 2016	
• Collaborer avec les fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada à la prise de mesures pour améliorer le Programme d'assurance emploi, le système d'enseignement postsecondaire et le système de formation professionnelle.	Décembre 2015	À déterminer	

• Travailler avec les fonctionnaires d'Affaires autochtones et du Nord Canada pour établir une nouvelle relation budgétaire avec les communautés des Premières Nations, y compris lever le plafond de 2 p. 100 associé aux augmentations du financement annuel.	Décembre 2015	À déterminer	

Priorité : mobilisation internationale efficace

Description

Le ministère des Finances Canada rehaussera le leadership du Canada à l'échelle internationale en mettant l'accent sur le Cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée.

Type de priorité[1]

Priorité permanente

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Continuer de faire preuve de leadership à l'échelle internationale en coprésidant le groupe de travail du G20 chargé de diriger le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, qui oriente et renforce la coordination internationale sur le plan des politiques. • Continuer de faire avancer le cadre de la politique commerciale du Canada, notamment les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. • Continuer de participer à la mise en œuvre du programme de réforme du secteur financier du G20, y compris un examen du système d'assurance-dépôts; fournir des conseils et du soutien à l'égard des efforts internationaux visant à accroître le commerce des services financiers et à lutter contre le crime financier. • Continuer de participer aux initiatives du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui visent à améliorer l'équité en matière de fiscalité internationale en luttant contre l'évasion fiscale et la planification fiscale abusive. • Aider les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à s'acquitter de leur mandat, conformément aux objectifs du Canada.	Permanent (toutes les initiatives)	Permanent (toutes les initiatives)	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire • 1.2 Programmes de paiements de transfert et d'impôt

Priorité : gestion des personnes

Description

Le ministère des Finances Canada concentrera les efforts de gestion des personnes sur l'amélioration de la gestion des talents et la promotion d'un milieu de travail sain.

Type de priorité[1]

Priorité déjà établie

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Continuer à mettre en œuvre des initiatives pangouvernementales de modernisation et de transformation dans le domaine de la gestion des personnes, ainsi que des mesures issues de Destination 2020. • Continuer à mettre en œuvre les plans et les priorités en matière de ressources humaines à l'appui du recrutement, de la gestion des talents et du bien-être en milieu de travail.	Permanent (toutes les initiatives)	Permanent (toutes les initiatives)	• Le Résultat stratégique • Tous les programmes

Priorité : gestion de l'information et de la technologie de l'information

Description

Le ministère des Finances Canada assurera une infrastructure de la technologie de l'information (TI) sécurisée et fiable et mettra en œuvre une approche collaborative axée sur le client à l'égard de la gestion de l'information (GI).

Type de priorité[i]

Priorité déjà établie

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de mise en œuvre	Date d'achèvement	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
• Soutenir la mise en œuvre des initiatives pangouvernementales de modernisation et de transformation dans les domaines de la GI et de la TI, et continuer d'exécuter le plan d'action ministériel pour un gouvernement ouvert. • Continuer de renforcer la GI en tirant parti des outils existants et des systèmes électroniques pangouvernementaux. • Continuer de renforcer la sécurité des réseaux de TI en partenariat avec Services partagés Canada.	Permanent (toutes les initiatives)	Permanent (toutes les initiatives)	• Le Résultat stratégique • Tous les programmes

Pour obtenir plus de renseignements sur les priorités organisationnelles, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du Premier ministre du Canada[iii].

Analyse des risques

La croissance de l'économie canadienne a considérablement ralenti depuis 2014, ce qui reflète l'effet continu des prix faibles et volatils du pétrole brut et la conjoncture économique mondiale généralement morose et incertaine.

Compte tenu de la précarité du contexte économique mondial, le Ministère continuera de surveiller la situation et les risques dans les régions et les pays clés. Les risques comprennent le ralentissement des grandes économies émergentes, la faiblesse de la reprise économique européenne, l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le ralentissement à court et à moyen terme de la croissance des économies tant avancées que nouvelles, et les défis associés à la normalisation de la politique monétaire des États-Unis qui, en retour, entraîne un risque pour

les marchés émergents qui présentent depuis longtemps des vulnérabilités économiques et financières. Au cours de la période de planification, le Ministère continuera de promouvoir la coordination internationale de la politique économique, de contribuer aux efforts internationaux visant à atténuer et à prévenir les crises économiques et de gérer l'attribution de ressources financières limitées.

Le tableau ci-dessous, qui est conforme au profil de risque ministériel du ministère des Finances Canada, décrit trois des principaux risques susceptibles d'influer sur les plans et les priorités du Ministère pour 2016-2017 et présente les stratégies adoptées par ce dernier pour atténuer ces risques.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Étant donné l'incertitude de la conjoncture économique mondiale, il y a un risque que l'incertitude continue et la volatilité de l'économie mondiale compromettent la capacité du Ministère de fournir des conseils stratégiques exacts et des recommandations de politiques.	• Continuer de surveiller les indicateurs à haute fréquence pour fournir l'information la plus à jour concernant la rapidité de la reprise (en cours). • Mener des sondages dans le secteur privé sur les perspectives économiques canadiennes et évaluer les risques possibles (en cours). • Continuer de se réunir à intervalles réguliers avec les principaux économistes du secteur privé pour discuter des perspectives économiques et de la mesure dans laquelle les prévisions économiques moyennes du secteur privé constituent une base raisonnable sur laquelle fonder la planification budgétaire (en cours). • Fournir des options stratégiques au ministre en fonction des conditions économiques escomptées (en cours).	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire
Étant donné l'incertitude liée au rythme de la reprise économique mondiale et à la volatilité des marchés financiers, il y a un risque que le Ministère ne possède pas l'infrastructure, les ressources et les autorisations nécessaires pour relever des défis urgents ni la capacité requise pour	• Poursuivre la formation et le perfectionnement du personnel ainsi que le recrutement d'employés possédant des connaissances spécialisées (en cours). • Surveiller l'application et l'efficacité des autorisations juridiques pour s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs énoncés et, au besoin, proposer de	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire • 1.3 Trésorerie et affaires financières • Services internes

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
veiller à ce que les organismes responsables adoptent des mesures coordonnées et efficaces pour remédier à une situation qui affecte la solidité, l'intégrité et la renommée du système financier canadien.	nouvelles autorisations pour faire face aux événements imprévus (en cours). • Promouvoir des limites prudentes d'investissement et de risque, et assurer une surveillance quotidienne des activités des marchés financiers et des risques connexes et une évaluation externe régulière des opérations de trésorerie (en cours). • Se pencher sur de nouvelles initiatives qui pourraient être nécessaires en réponse à l'évolution de la situation économique; effectuer des analyses sur un large éventail de questions liées au secteur financier (p. ex. stabilité systémique, questions d'ordre prudentiel, efficience et compétitivité mondiale); élaborer des propositions législatives et réglementaires associées aux lois régissant le secteur financier (en cours). • Assurer une collaboration étroite avec la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada, ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux et partenaires internationaux, pour surveiller de près l'évolution de la situation économique et les indicateurs principaux pouvant présager des difficultés (en cours).	
Étant donné la fréquence des incidents de sécurité de TI dans les secteurs public et privé, il y a un risque qu'un accès non autorisé aux réseaux ou une interruption des réseaux ait des répercussions sur la réputation du Ministère et sur sa capacité de fournir des conseils stratégiques et politiques, et d'exécuter des opérations gouvernementales critiques.	• Engager, en collaboration avec Services partagés Canada, la mise en œuvre de l'approche ministérielle visant à accroître la posture de sécurité du réseau double, des ordinateurs de bureau et des applications, y compris limiter l'utilisation du réseau FIN-S aux activités de nature confidentielle et effectuer la migration de toutes les applications non classifiées vers le réseau FIN-B (2015-2018).	• 1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire • 1.2 Programmes de paiements de transfert et d'impôt • 1.3 Trésorerie et affaires financières • Services internes

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
	• Poursuivre l'harmonisation avec les initiatives de modernisation des TI du gouvernement du Canada, comme la consolidation du centre de données (2015-2018). • Évaluer, de concert avec Services partagés Canada, les possibilités de mise en œuvre de contrôles de sécurité supplémentaires en matière de la TI à la suite de l'évaluation ministérielle des menaces dans ce domaine (2015-2018).	

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
89 463 792 510	89 463 792 510	92 906 897 337	98 028 634 742

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
739	732	732

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (dollars)

Résultat stratégique, programmes et Services internes	Dépenses 2013-2014	Dépenses 2014-2015	Dépenses projetées 2015-2016	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
Résultat stratégique 1 : Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens							
1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire	90 992 374	124 886 930	73 479 013	60 440 111	60 440 111	59 344 057	59 344 057
1.2 Programmes de paiements de transfert et d'impôt	60 171 246 077	61 902 703 494	63 930 002 065	66 484 237 172	66 484 237 172	68 655 810 068	71 396 547 473
1.3 Trésorerie et affaires financières	25 258 792 413	23 600 697 770	23 154 000 000	22 878 000 000	22 878 000 000	24 153 000 000	26 534 000 000
Total partiel	85 521 030 864	85 628 288 194	87 159 481 078	89 422 677 283	89 422 677 283	92 868 154 125	97 989 891 530
Services internes – Total partiel	57 841 315	54 866 622	46 634 192	41 115 227	41 115 227	38 743 212	38 743 212
Total	**85 578 872 179**	**85 683 154 816**	**87 204 115 270**	**89 463 792 510**	**89 463 792 510**	**92 906 897 337**	**98 028 634 742**

Cadres des politiques économique et budgétaire

L'augmentation de 33,9 millions de dollars des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est surtout attribuable à une hausse de 38,9 millions de dollars des paiements versés au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières. Cette augmentation a été compensée par une réduction de 2,2 millions de dollars des dépenses publicitaires du gouvernement et par la redistribution des dépenses de 3,6 millions de dollars liées aux services juridiques au titre des Services internes en 2014-2015. La cessation des versements au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières en 2015-2016 explique la réduction des niveaux de dépenses après 2014-2015. Les dépenses prévues en 2016-2017 et 2018-2019 tiennent compte de la réduction des dépenses publicitaires.

Programmes de paiements de transfert et d'impôt

La hausse cumulative des dépenses de 11,2 milliards de dollars de 2013-2014 à 2018-2019 est liée aux augmentations projetées et prévues par la loi des fonds au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de la péréquation fiscale et de la formule de financement des territoires.

Trésorerie et affaires financières

La réduction de 1,7 milliard de dollars des dépenses réelles de 2013-2014 à 2014-2015 est attribuable à la baisse des taux d'intérêt et des taux des obligations à long terme. La hausse cumulative de 3,7 milliards de dollars des dépenses prévues de 2016-2017 à 2018-2019 est liée à l'augmentation des taux d'intérêt prévue par les économistes du secteur privé, qui concorde avec la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de l'automne 2015.

Services internes

L'augmentation des dépenses réelles en 2013-2014 et 2014-2015 est attribuable aux coûts plus élevés que prévu de la construction du nouvel immeuble de bureaux du Ministère et à la redistribution des dépenses liées aux services juridiques au titre des Services internes.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental[iv] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2016-2017
1. Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens	1.1 Cadre des politiques économique et budgétaire	Affaires économiques	Une croissance économique forte	60 440 111
	1.2 Programmes de paiements de transfert et d'impôt	Tous les secteurs de dépenses	Tous les résultats	66 484 237 172
	1.3 Trésorerie et affaires financières	Affaires économiques	Une croissance économique forte	22 878 000 000

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	39 514 109 854
Affaires sociales	49 415 629 000
Affaires internationales	492 938 429
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

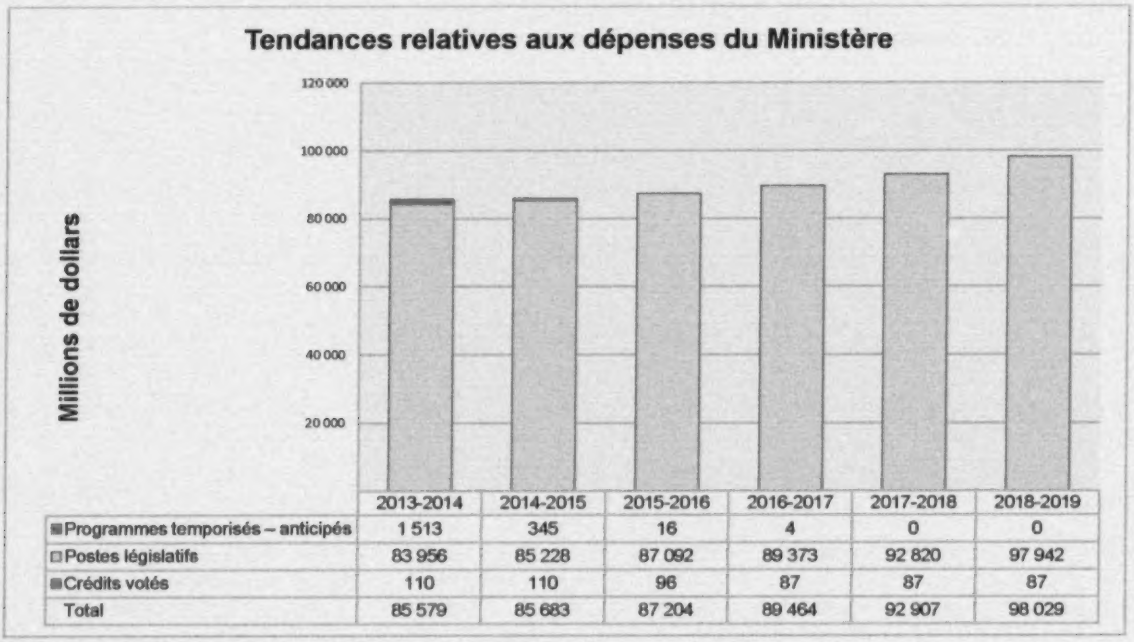

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés – anticipés	1 513	345	16	4	0	0
Postes législatifs	83 956	85 228	87 092	89 373	92 820	97 942
Crédits votés	110	110	96	87	87	87
Total	85 579	85 683	87 204	89 464	92 907	98 029

Les dépenses prévues en 2015-2016 ont augmenté de 1,5 milliard de dollars par rapport à 2014-2015. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 2,0 milliards de dollars prévue par la loi des paiements de transfert annuels s'inscrivant dans les Programmes de paiements de transfert et d'impôt. Elle a été compensée par une diminution de 0,4 milliard de dollars des dépenses du programme Trésorerie et affaires financières attribuable à la baisse du taux d'intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt.

De 2016-2017 à 2018-2019, la tendance à la hausse des dépenses prévues découle de l'augmentation cumulative attendue de 4,9 milliards de dollars des paiements de transfert et d'une hausse de 3,7 milliards de dollars des intérêts sur la dette non échue et sur d'autres éléments de passif.

Les dépenses réelles et les dépenses prévues au titre du Cadre des politiques économique et budgétaire et des Services internes ont une incidence minime sur les dépenses globales du Ministère.

Les programmes temporisés représentent, en moyenne, moins de 1 p. 100 du total des dépenses prévues.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits du ministère des Finances Canada, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2016-2017[v].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens

Programme 1.1 : Cadre des politiques économique et budgétaire

Description

Ce programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances, aux autres ministres et aux cadres supérieurs au regard des questions, des politiques et des programmes du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux secteurs des politiques économique, budgétaire et sociale, aux relations fédérales-provinciales, au secteur financier, à la fiscalité ainsi qu'aux finances et aux échanges internationaux. Le programme permet de veiller à ce que les ministres et les cadres supérieurs prennent des décisions éclairées au regard des politiques, des propositions et des programmes économiques, budgétaires et financiers. En définitive, le programme contribue à l'établissement d'un cadre économique et budgétaire solide et durable qui génère des revenus suffisants et harmonise la gestion des dépenses avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
60 440 111	60 440 111	59 344 057	59 344 057

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
450	444	444

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un cadre solide de politiques économique, sociale, budgétaire et financière.	Pourcentage de grandes organisations internationales et agences de notation qui octroient une cote favorable au cadre de politiques économique, sociale, budgétaire et financière du Canada.	80 p. 100	2016-2017
Les ministres et les cadres supérieurs sont outillés pour prendre des décisions éclairées sur les politiques, programmes et propositions des secteurs économique, budgétaire et financier.	Pourcentage de recommandations/points à améliorer convenus à la suite de vérifications et/ou d'évaluations qui avancent comme prévu ou qui ont été mis en œuvre dans les délais prévus.	100 p. 100	2016-2017
	Pourcentage de recommandations/points à améliorer convenus à la suite du processus annuel d'examen rétrospectif du budget fédéral qui ont été mis en œuvre.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera de veiller à la mise en place d'un solide cadre de politiques économique, sociale, budgétaire et financière. Le Ministère poursuivra aussi sa gestion prudente et efficace des actifs de l'État.

Pour appuyer une croissance forte, durable et inclusive de l'économie, le Ministère continuera d'exercer un leadership dans la mise en place de politiques qui encouragent les entreprises à croître et à innover et facilitent la participation au marché du travail.

Afin d'appuyer une gestion financière rigoureuse, le Ministère formulera des recommandations afin d'améliorer l'équité, la neutralité, l'efficience et la simplicité du régime fiscal, y compris à l'aide de mesures visant à protéger l'assiette fiscale. Le Ministère facilitera également un examen des dépenses fiscales afin de réduire les mesures inefficaces et mal ciblées.

Un secteur financier solide, efficient et concurrentiel offre une base solide pour bien répondre aux besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie dans son ensemble au chapitre de l'épargne et de l'investissement. Dans ce contexte, le Ministère continuera d'examiner et de peaufiner le cadre stratégique du secteur financier et de prendre des mesures pour rendre la prestation de services financiers plus efficiente, novatrice et concurrentielle. Le Ministère veillera également à ce que le Canada conserve un secteur financier de premier plan renommé mondialement.

Pour assurer la durabilité et l'efficacité des programmes sociaux pour les Canadiens, le Ministère continuera de collaborer avec les ministères et d'autres organismes centraux afin d'élaborer des propositions stratégiques qui sont conformes aux priorités de politique sociale du gouvernement et permettent d'obtenir des résultats à cet égard. Il réaffirmera son rôle de chef de file en proposant des mesures qui appuient une croissance forte et durable tout en mettant l'accent sur des politiques qui encouragent l'investissement dans les programmes sociaux.

Le Ministère continuera de s'assurer que les ministres et les cadres supérieurs sont outillés pour prendre des décisions éclairées. À cette fin, il surveillera l'évolution de la situation économique et budgétaire au pays et à l'étranger afin de formuler des conseils stratégiques de premier ordre et d'élaborer des plans d'urgence.

Il continuera aussi de faire valoir le cadre de la politique commerciale du Canada, notamment les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales.

Sous-programme 1.1.1 : Fiscalité

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils au ministre des Finances pour que le ministre soit en mesure de prendre des décisions éclairées sur le programme en matière de politique fiscale du gouvernement du Canada. Le sous-programme vise l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu tiré d'une entreprise, les taxes de vente et d'accise ainsi que la politique fiscale autochtone. Pour appuyer le programme en matière de politique fiscale du gouvernement, les cadres supérieurs du ministère des Finances fournissent des conseils et des recommandations afin d'améliorer la compétitivité, l'efficience, la simplicité et l'équité du régime fiscal tout en générant suffisamment de revenus pour financer les programmes et les priorités du gouvernement. Ce sous-programme permet d'élaborer et d'évaluer les politiques et les lois fiscales du gouvernement fédéral; il négocie des conventions fiscales internationales et des accords d'échange de renseignements fiscaux ainsi que les éléments fiscaux des revendications territoriales globales et des ententes visant l'autonomie gouvernementale avec les gouvernements autochtones. Le sous-programme examine aussi les questions de politique de l'impôt à l'échelle internationale, d'harmonisation et de coordination fiscale entre le

gouvernement fédéral et les provinces, d'accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale et de réciprocité fiscale, d'accords d'administration fiscale entre les gouvernements fédéral et autochtones ainsi que de recherche et d'évaluation concernant la politique de l'impôt.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
19 837 696	19 837 696	19 837 696

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
147	147	147

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur des questions touchant le programme en matière de politique fiscale du gouvernement du Canada.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera d'offrir au gouvernement des conseils de haute qualité et d'appuyer ses efforts pour réduire les impôts des familles canadiennes de classe moyenne. De plus, le Ministère élaborera des propositions visant la création d'une nouvelle Allocation canadienne pour enfants – plus simple, non imposable et plus généreuse destinées aux familles qui en ont le plus besoin. Ces deux initiatives renforceront la classe moyenne du Canada et établiront une base plus solide pour la prospérité économique du pays.

Le Ministère continuera de fournir des conseils et des analyses sur différentes façons d'améliorer l'équité, la neutralité, l'efficience et la simplicité du régime fiscal, y compris à l'aide de mesures visant à protéger l'assiette fiscale. Le Ministère facilitera également un examen des dépenses fiscales afin de réduire les mesures inefficaces et mal ciblées.

Pour mieux assurer une croissance économique respectueuse de l'environnement, le Ministère examinera les possibilités de bonifier les mesures existantes pour faire en sorte qu'elles génèrent plus d'investissements dans les technologies propres.

Sur la scène internationale, le Ministère continuera de participer à l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du G20 visant à combattre l'érosion de l'assiette fiscale et les transferts de bénéfices. Le Ministère participera également à la mise en œuvre de la nouvelle norme multilatérale sur l'échange automatique de renseignements fiscaux. En outre, il continuera de négocier des conventions fiscales internationales pour faciliter le commerce et l'investissement et réduire le risque de double imposition conformément à la politique fiscale du Canada, et de saisir les occasions d'échanger des renseignements d'ordre fiscal en vertu d'accords internationaux. Enfin, le Ministère continuera de surveiller les modifications à l'impôt des sociétés adoptées par les principaux concurrents du Canada afin d'évaluer la compétitivité relative du régime d'impôt sur le revenu des sociétés du Canada et de fournir des conseils à ce sujet.

Sous-programme 1.1.2 : Politiques économique et budgétaire, planification et prévisions

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées au regard du programme économique et budgétaire du gouvernement du Canada. Le sous-programme analyse la situation économique et financière du Canada, des provinces et d'autres pays; il fournit des conseils au sujet du cadre de la politique économique, du cadre de planification budgétaire et des priorités stratégiques du gouvernement; il surveille et prépare les prévisions sur la situation économique et financière du Canada; il joue un rôle directeur dans la gestion du cadre budgétaire du gouvernement; il fournit du soutien analytique sur une vaste gamme de questions économiques et financières relativement aux politiques macroéconomiques et structurelles du gouvernement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
8 997 638	8 997 638	8 997 638

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
70	70	70

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur des questions touchant le programme économique et budgétaire du gouvernement du Canada.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera d'assurer le maintien d'un cadre économique et budgétaire solide, et adoptera une approche réaliste, durable, prudente et transparente de la gestion financière. Le Ministère veillera à ce que les ministres et les cadres supérieurs soient outillés pour prendre des décisions éclairées. Il surveillera également l'évolution de la situation économique et budgétaire au pays et à l'étranger afin de formuler des conseils stratégiques de premier ordre et d'élaborer des plans d'urgence.

Le Ministère évaluera la conjoncture économique actuelle et future du Canada afin de pouvoir formuler des conseils stratégiques de premier ordre et d'établir le fondement d'une planification budgétaire précise. Les activités consisteront notamment à surveiller et à prévoir périodiquement le rendement économique du Canada et d'autres pays, et à mener des enquêtes sur les perspectives de l'économie canadienne auprès du secteur privé. Le Ministère effectuera aussi des

analyses sur une gamme de sujets liés au rendement de l'économie canadienne, au niveau de vie et aux finances publiques, y compris la productivité et les défis liés au vieillissement de la population.

Sous-programme 1.1.3 : Politique de développement économique

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées au regard de l'incidence économique et budgétaire des politiques et des programmes microéconomiques et sectoriels. Le sous-programme permet au ministère des Finances Canada de remplir le rôle d'effectuer une analyse critique des enjeux des politiques microéconomiques et sectorielles en effectuant l'analyse des politiques et la recherche connexe au regard de l'incidence économique et budgétaire des politiques et des propositions économiques élaborées par d'autres ministères dans les secteurs de l'économie axée sur le savoir, du financement des entreprises, de la défense, des transports, de l'infrastructure publique, de l'environnement, de l'énergie et des ressources naturelles, de l'agriculture et des pêches. Ce sous-programme mène des recherches et fournit des analyses et des conseils au ministre des Finances et aux cadres supérieurs pour les aider à se préparer pour les réunions du Cabinet et de ses comités, le budget annuel et les mises à jour relativement à la situation financière. Par ailleurs, le sous-programme joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de présenter des conseils au gouvernement sur la gestion de ses actifs.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
5 241 836	4 798 264	4 798 264

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
40	37	37

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur les répercussions budgétaires et économiques associées à la politique sectorielle et microéconomique.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada travaillera à la mise en œuvre du programme économique du gouvernement dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment l'automobile, l'aérospatiale, la fabrication, les transports, le tourisme, l'agriculture, les pêches, les technologies de l'information et des communications, la construction navale et la foresterie, ainsi que dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, de l'innovation, du financement de la petite entreprise, du capital de risque, de la recherche et du développement, de la commercialisation, du développement économique régional, de l'infrastructure, de la défense et de la sécurité publique.

Le Ministère continuera d'exercer un leadership dans la mise en place de politiques qui encouragent les entreprises à croître et à innover.

De plus, le Ministère poursuivra sa gestion prudente et efficace des actifs de l'État, y compris les sociétés d'État entreprises, les biens immobiliers et d'autres biens.

Sous-programme 1.1.4 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale

Description

Ce sous-programme se charge d'élaborer des arrangements fiscaux entre le Canada et les provinces et les territoires qui permettent de financer des priorités communes et de soutenir la prestation de services raisonnablement comparables à des taux d'imposition raisonnablement comparables d'un bout à l'autre du pays. Le sous-programme prépare les lois et les règlements relatifs aux transferts importants qui relèvent de la compétence du ministre des Finances. Ce sous-programme fournit également des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur l'incidence économique et budgétaire des relations

fédérales-provinciales et des politiques, des programmes et des enjeux sociaux. Le sous-programme remplit le rôle d'analyse critique qui incombe au ministère des Finances Canada en effectuant une analyse et des recherches stratégiques quant à l'incidence économique et budgétaire des politiques et des programmes sociaux se rapportant aux soins de santé, à l'immigration, à la justice ainsi qu'à la sécurité publique, à l'assurance-emploi et aux pensions, à l'enseignement postsecondaire, aux programmes culturels et autochtones de même qu'aux programmes à l'intention des personnes âgées, des personnes handicapées, des anciens combattants et des jeunes. Ce sous-programme mène des recherches et fournit des analyses et des conseils au ministre des Finances et aux cadres supérieurs pour les aider à se préparer pour les réunions du Cabinet et de ses comités, le budget annuel et les mises à jour financières de même qu'à s'acquitter des responsabilités prévues par les lois sur l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada (RPC).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
6 014 746	6 014 746	6 014 746

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
47	47	47

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur les répercussions budgétaires et économiques associées aux relations fédérales-provinciales et aux politiques, programmes et enjeux sociaux.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada collaborera avec d'autres ministères et organismes centraux pour examiner des propositions stratégiques conformes aux priorités du gouvernement et permettant d'obtenir des résultats à cet égard dans des domaines comme le marché du travail, les questions autochtones et du Nord, la justice, la sécurité publique, la santé, les arts et la culture, et la sécurité du revenu.

Le Ministère gérera les principaux programmes de paiements de transfert de manière à ce qu'ils soient viables et efficaces pour tous les Canadiens. Il entretiendra également un dialogue régulier avec les représentants des provinces et des territoires à l'appui de l'administration transparente des arrangements fiscaux, et il organisera et convoquera la prochaine réunion des ministres des Finances pour discuter de questions d'intérêt commun.

Le Ministère travaillera avec les provinces et les territoires, à titre de gestionnaires conjoints du RPC, pour traiter des questions liées au revenu de retraite, notamment en vue d'une bonification possible du RPC.

Sous-programme 1.1.5 : Politique du secteur financier

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées au regard de questions ayant une incidence sur le programme stratégique du secteur financier du gouvernement du Canada. Le sous-programme permet de veiller à la stabilité globale, à la

solidité, à l'efficience et à la compétitivité du secteur financier canadien afin de garantir une croissance forte et durable de l'économie canadienne. Il présente aussi des analyses sur le secteur des services financiers et des marchés financiers du Canada en plus d'élaborer les cadres législatif et réglementaire du gouvernement fédéral qui régissent les institutions financières (c.-à-d. les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances et les associations coopératives de crédit) de même que les régimes de pension qui sont réglementés par le gouvernement fédéral. Ce sous-programme joue également un rôle directeur dans la stratégie fédérale visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, la représentation du Canada aux forums internationaux, l'entretien des relations du Canada avec les administrations étrangères et la négociation de ses engagements envers ces dernières dans le domaine du commerce des services financiers. Le sous-programme travaille en collaboration avec les provinces et territoires pour améliorer le système de réglementation des marchés de capitaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
11 320 293	11 320 293	11 320 293

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
76	76	76

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur des questions touchant le programme stratégique du gouvernement du Canada sur le secteur financier.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada fournira des analyses et des conseils pour soutenir la stabilité financière et la concurrence, ainsi que l'utilité du système financier pour les usagers. En collaboration avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le Ministère appuiera la mise en œuvre de mesures visant à informer et à protéger les consommateurs de produits et services financiers.

Le Ministère donnera des conseils sur la modification du cadre législatif et réglementaire pour les pensions fédérales afin d'assurer la viabilité à long terme du régime de retraite. Par ailleurs, le Ministère travaillera avec les provinces participantes pour instaurer le régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le Ministère participera à la mise en œuvre du programme du G20 sur la réforme du secteur financier, y compris se pencher sur la question des institutions financières « trop grandes pour faire faillite ». Il fournira également des conseils et du soutien à l'égard des efforts internationaux visant à accroître le commerce des services financiers et à lutter contre le crime financier.

Sous-programme 1.1.6 : Finances et échanges internationaux

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs pour qu'ils soient en mesure de prendre des décisions éclairées au regard du programme stratégique du gouvernement du Canada en matière de finances et d'échanges internationaux. Le sous-programme élabore et met en œuvre des politiques sur le commerce et les tarifs, l'aide au développement international et les finances, ainsi que la coordination macroéconomique mondiale afin de favoriser une croissance économique durable aux échelles internationale et nationale. Le sous-programme gère également la participation du ministère des Finances Canada aux institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, aux banques multilatérales de développement régionales comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et aux groupes internationaux de coordination économique comme le G7, le G20 et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
9 027 902	8 375 420	8 375 420

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
70	67	67

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministres et les cadres supérieurs ont accès, en temps opportun, à des analyses, des études et des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur des questions touchant le programme stratégique du gouvernement du Canada en matière de finances et d'échanges internationaux.	Pourcentage de délais convenus pour la documentation qui ont été respectés.	90 p. 100	2016-2017
	Mesure dans laquelle, dans l'ensemble, les conclusions des vérifications et/ou évaluations sont favorables.	Favorables	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada formulera des conseils sur les questions de coopération économique soulevées lors des rencontres des ministres des Finances du G7 et du G20, lors des sommets des dirigeants du G7 et du G20, et au sein du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le Ministère appuiera le contexte mondial du développement et du commerce en faisant la promotion d'outils de financement novateurs auprès de la communauté internationale, tout en veillant à maintenir l'équilibre entre la restriction budgétaire et le soutien du Canada aux objectifs de développement mondiaux.

Le Ministère continuera de faire progresser le cadre de la politique commerciale du Canada de manière à favoriser l'expansion du commerce, notamment en appuyant les négociations

commerciales, tant sur le plan multilatéral dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce que sur le plan régional et bilatéral avec les pays prioritaires.

Programme 1.2 : Programmes de paiements de transfert et d'impôt

Description

Ce programme permet au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt. Le programme administre les paiements de transfert et d'impôt aux provinces et aux territoires et aux gouvernements autochtones conformément aux lois et aux ententes négociées. Le programme s'acquitte également des engagements et des ententes avec des institutions financières internationales afin de contribuer à l'avancement économique des pays en développement. Le gouvernement du Canada conclut parfois des ententes ou édicte des lois afin de répondre à des pressions imprévues. Ces engagements peuvent donner lieu à des paiements, en général des paiements de transfert prévus par la loi, à un éventail de bénéficiaires tels que des particuliers, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
66 484 237 172	66 484 237 172	68 655 810 068	71 396 547 473

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
12	11	11

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement du Canada rencontre ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt.	Mesure dans laquelle le gouvernement du Canada rencontre ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt.	Atteint	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada administrera les paiements de transfert aux provinces et aux territoires conformément à la législation, ainsi que les paiements aux particuliers, aux organisations et aux autres ordres de gouvernement. Le Ministère administrera également les paiements aux institutions financières internationales conformément aux engagements du gouvernement du Canada.

Le Ministère continuera à gérer les paiements aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones, conformément aux modalités des accords de perception fiscale et d'administration fiscale, des ententes intégrées globales de coordination fiscale, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et de la *Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*.

Sous-programme 1.2.1 : Arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires

Description

Ce sous-programme s'assure que les arrangements fiscaux entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires sont gérés de manière efficiente. Le sous-programme administre les paiements de transfert aux provinces et territoires conformément aux lois et aux ententes négociées. De plus, le sous-programme fournit, de temps à autre, une aide ciblée, pendant une période limitée, aux provinces et aux territoires dans des secteurs de priorités communes. Le sous-programme utilise le financement provenant des paiements de transfert suivants : la péréquation fiscale (partie I – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); la formule de financement des territoires (partie I.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); le Transfert canadien en matière de santé (partie V.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (partie V.1 – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); les subventions législatives (*Loi constitutionnelle de 1867, Loi constitutionnelle de 1982* et autres autorisations législatives); les paiements de péréquation supplémentaires à la Nouvelle-Écosse (partie I – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse (*Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador*); le Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*); les paiements de remplacement au titre des programmes permanents (partie VI – *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
65 990 523 143	68 162 255 039	70 902 992 444

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
5	5	5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les arrangements fiscaux avec les provinces et territoires sont gérés avec efficience.	Pourcentage de paiements examinés qui ne révélaient pas d'erreurs.	100 p. 100	2016-2017
	Pourcentage de paiements versés dans les délais prescrits.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Afin d'appuyer les arrangements fiscaux avec les provinces et les territoires, le ministère des Finances Canada continuera de gérer les principaux programmes de paiements de transfert et de veiller à ce que ces derniers soient administrés dans les délais prescrits et de manière précise et transparente.

Sous-programme 1.2.2 : Accords de perception fiscale et d'administration fiscale

Description

Ce sous-programme permet de s'assurer que les obligations et arrangements du gouvernement du Canada en matière de recouvrement et d'administration de l'impôt et les autres paiements relatifs à des politiques fiscales sont gérés de manière efficiente. Le sous-programme gère la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, la *Loi concernant la taxe sur les produits et services des premières nations* et les paiements aux provinces et aux territoires et aux gouvernements autochtones conformément aux modalités des accords de perception fiscale, des accords d'administration fiscale et des ententes intégrées globales de coordination

fiscale. Les paiements sont relatifs à l'impôt provincial et territorial sur le revenu des particuliers et à l'impôt sur le revenu des sociétés, aux produits financiers provinciaux associés à la taxe de vente harmonisée ainsi qu'aux taxes de vente et à l'impôt sur le revenu des Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
626 600	626 600	626 600

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
5	5	5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les obligations/ arrangements en matière de perception fiscale et d'administration fiscale sont gérés avec efficience.	Pourcentage de paiements examinés qui ne révélaient pas d'erreurs.	100 p. 100	2016-2017
	Pourcentage de paiements versés dans les délais prescrits.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera à travailler en vue d'améliorer la mise en application et l'administration des accords fiscaux conclus avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones. Il s'assurera également que les paiements continuent d'être exacts, opportuns et conformes aux modalités des accords existants.

De plus, le Ministère continuera à participer aux négociations avec les gouvernements autochtones portant sur les nouveaux accords d'administration fiscale, et il travaillera avec les provinces et les territoires en vue de faciliter la conclusion d'accords similaires entre les provinces et territoires intéressés et les gouvernements autochtones.

Sous-programme 1.2.3 : Engagements envers les organisations financières internationales

Description

Ce sous-programme permet de veiller à ce que les engagements du gouvernement du Canada envers des organisations financières internationales soient financés de manière efficiente. Le sous-programme administre les paiements et les souscriptions au capital-actions associés aux engagements du Canada envers les institutions financières internationales comme l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, et d'autres banques multilatérales de développement régionales telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le sous-programme utilise le financement issu des paiements de transfert suivants : paiements versés à l'Association internationale de développement; paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur la reprise économique (mesures incitatives)*; Garanties de marché en matière d'agriculture de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (*Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, article 8).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
492 938 429	492 928 429	492 928 429

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1	1	1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les engagements envers les organisations financières internationales sont financés avec efficience.	Pourcentage de paiements examinés qui ne révélaient pas d'erreurs.	100 p. 100	2016-2017
	Pourcentage de paiements versés dans les délais prescrits.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada concrétisera les engagements pris par le gouvernement du Canada en vue d'aider les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales à s'acquitter de leurs mandats renouvelés en conformité avec les objectifs du Canada. Ces objectifs consistent notamment à renforcer la gouvernance et la reddition de comptes, à contribuer à assurer une croissance mondiale durable et inclusive, et à soutenir le progrès économique des pays en développement.

Sous-programme 1.2.4 : Sommes reçues de particuliers et d'organisations, ou paiements qui leur sont versés

Description

Ce sous-programme permet de s'assurer que les paiements dus à des particuliers et à des organisations ou à recevoir d'eux sont gérés de manière efficiente. Le sous-programme administre les paiements conformément aux modalités convenues. Le sous-programme utilise un financement du paiement de transfert suivant : Programme de financement du Harbourfront Centre (crédit 5).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
149 000	0	0

Nota : Les ressources de fonctionnement liées à ce sous-programme seront éliminées progressivement en 2016-2017.

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
1	0	0

Nota : Les ressources de fonctionnement liées à ce sous-programme seront éliminées progressivement en 2016-2017.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les paiements dus à des particuliers et à des organisations ou à recevoir d'eux sont gérés avec efficience.	Pourcentage de paiements examinés qui ne révélaient pas d'erreurs.	100 p. 100	2016-2017
	Pourcentage de paiements versés dans les délais prescrits.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera à gérer le Programme de financement du Harbourfront Centre.

Programme 1.3 : Trésorerie et affaires financières

Description

Ce programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la trésorerie et des affaires financières du gouvernement du Canada. Le programme permet de s'assurer que la trésorerie et les affaires financières du gouvernement du Canada sont gérées de manière efficiente au nom des contribuables canadiens. Ce programme assure l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le financement de la dette et des frais de service des nouveaux emprunts. Ce programme gère les placements dans les actifs financiers requis pour permettre au gouvernement du Canada de répondre à ses besoins en matière de liquidité. Le programme assure le refinancement permanent des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, y compris la gouvernance des opérations d'emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement comme les sociétés d'État. Le programme surveille également le système qui veille à ce que le Canada dispose d'une quantité suffisante de monnaie canadienne (billets et pièces) en circulation afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
22 878 000 000	22 878 000 000	24 153 000 000	26 534 000 000

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016-2017	2017-2018	2018-2019
28	28	28

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
La trésorerie et les affaires financières du gouvernement du Canada sont bien gérées.	Pourcentage de recommandations et de points à améliorer convenus à la suite d'évaluations qui avancent comme prévu ou qui ont été mis en œuvre dans les délais prévus.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera à donner des conseils stratégiques afin de veiller à la bonne gestion de la trésorerie et des affaires financières du gouvernement du Canada. En particulier, le Ministère continuera de gérer, en collaboration avec la Banque du Canada, la dette et les réserves de liquidités internationales du gouvernement du Canada et de soutenir les activités d'emprunt des sociétés d'État fédérales. Conjointement avec la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne, le Ministère appuiera la conception de pièces et de billets commémoratifs et il veillera à ce que les billets et les pièces en circulation continuent à répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Sous-programme 1.3.1 : Gestion de la dette fédérale

Description

Ce sous-programme présente des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la dette fédérale. Le programme de gestion de la dette du gouvernement comprend le paiement des frais d'intérêt sur les titres de créance et les frais de

service des nouveaux emprunts. Le sous-programme veille à ce que le gouvernement du Canada puisse financer ses exigences financières de façon efficace et en temps opportun.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
22 779 606 000	24 050 606 000	26 436 606 000

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
10	10	10

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement du Canada peut financer ses exigences financières en temps opportun et de façon efficace.	Pourcentage des besoins en financement satisfaits dans les délais prescrits.	100 p. 100	2016-2017
	Ratio d'adjudications complètement couvertes (ratio de couverture).	1 ou plus	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada, en collaboration avec la Banque du Canada, l'agent financier du gouvernement, continuera à fournir du financement à l'appui des opérations gouvernementales. En consultation avec les intervenants et la Banque du Canada, le Ministère formulera et mettra en œuvre une stratégie de gestion de la dette fédérale afin de continuer à assurer le bon fonctionnement du marché des titres d'emprunt du gouvernement du Canada.

Sous-programme 1.3.2 : Emprunts des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur les activités d'emprunt des organismes qui bénéficient de la garantie intégrale du gouvernement du Canada comme les sociétés d'État et d'autres entités similaires. Le sous-programme s'assure que les principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du

gouvernement obtiennent un financement efficace et en temps opportun et que leurs emprunts soient rentables et conformes aux pratiques de gestion prudente du risque.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
695 000	695 000	695 000

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
5	5	5

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement du Canada peut financer les entités du gouvernement fédéral en temps opportun et de façon efficace.	Pourcentage du financement demandé octroyé aux sociétés d'État par l'entremise du Programme d'emprunt des sociétés d'État dans les délais prescrits et conformément aux procédures approuvées du programme.	100 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada donnera des conseils concernant les plans d'emprunt des sociétés d'État et appuiera l'octroi en temps opportun d'un financement rentable aux sociétés d'État financières.

Sous-programme 1.3.3 : Gestion de la liquidité prudentielle et des réserves

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la liquidité prudentielle et des réserves. Le sous-programme permet de s'assurer que le gouvernement du Canada peut répondre à ses besoins en matière de liquidité de façon efficace et en temps opportun. Le sous-programme garantit la capacité du gouvernement de respecter ses obligations de paiements lorsque l'accès normal aux marchés de

financement est perturbé, et il favorise la liquidité en devises et les conditions ordonnées pour le dollar canadien sur les marchés de change étrangers, au besoin. La gestion de la liquidité prudentielle et des réserves suppose le maintien de dépôts en dollars canadiens à la Banque du Canada et dans les institutions financières ainsi que l'acquisition et la gestion des réserves d'encaisse, des prêts, des dotations en capital et des avances dans le Compte du fonds des changes du gouvernement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
1 210 000	1 210 000	1 210 000

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
9	9	9

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement du Canada peut répondre à ses besoins en liquidités en temps opportun et de façon efficace.	Pourcentage de semaines où le niveau cible de liquidité prudentielle de 20 jours ouvrables est atteint.	100 p. 100	2016-2017
	Niveau de réserves liquides en pourcentage du PIB nominal.	3 p. 100	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada assurera le maintien d'un niveau approprié de réserves de liquidités nationales et internationales afin de pouvoir parer aux éventualités. De plus, en collaboration avec la Banque du Canada, le Ministère tiendra à jour un cadre de gestion des réserves internationales afin d'assurer un juste équilibre entre les besoins en liquidités, les rendements et les risques.

Sous-programme 1.3.4 : Système de la monnaie nationale

Description

Ce sous-programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur le système de la monnaie, qui englobe la production de billets de banque par la Banque du Canada et de pièces de circulation par la Monnaie royale canadienne. Le sous-programme permet de s'assurer que le gouvernement du Canada dispose d'un approvisionnement adéquat, durable et rentable de monnaie nationale afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
96 489 000	100 489 000	95 489 000

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
4	4	4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Canada dispose d'une réserve de monnaie nationale suffisante et économique pour répondre aux besoins de son économie.	Nombre de commandes de pièces de monnaie d'institutions financières qui ne sont pas exécutées de manière complète par la Monnaie royale canadienne.	0	2016-2017
	Différence entre le montant payé par le gouvernement du Canada pour la circulation des pièces de monnaie nationale et les coûts réels assumés par la Monnaie royale canadienne pour la production de ces dernières.	0	2016-2017

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada appuiera la conception de pièces et de billets commémoratifs par la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne, et il travaillera avec ces deux institutions pour veiller à ce que les besoins du Canada en matière de pièces et de billets soient comblés.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
41 115 227	41 115 227	38 743 212	38 743 212

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
249	249	249

Faits saillants de la planification

Le ministère des Finances Canada continuera de mettre en œuvre des initiatives pangouvernementales de modernisation et de transformation dans les domaines de la gestion des personnes, de la gestion de l'information et de la gestion de la technologie. Il continuera également d'appuyer Destination 2020 et les activités ministérielles découlant d'Objectif 2020.

Le Ministère poursuivra ses efforts pour attirer et maintenir en poste des employés hautement compétents et performants et conserver sa réputation d'employeur de choix, notamment en mettant l'accent sur la gestion des talents et le mieux-être en milieu de travail. Le Ministère

continuera aussi d'améliorer la sécurité des réseaux de TI en partenariat avec Services partagés Canada. Enfin, le Ministère continuera de mettre en œuvre des politiques et des initiatives pangouvernementales en matière de gestion financière et de suivre les progrès à cet égard, tout en assurant une gestion efficace de son budget de fonctionnement.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du ministère des Finances Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants peuvent différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du ministère des Finances Canada[vi].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	87 202 292 096	89 487 709 424	2 285 417 328
Total des revenus	101 516	101 516	0
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	87 202 190 580	89 487 607 908	2 285 417 328

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017* sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances Canada[vii].

- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;
- Initiatives horizontales;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'imposition, des exonérations, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[viii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Ministère des Finances Canada
14e étage
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : 613-369-3710
Télécopieur : 613-369-4065
Téléimprimeur : 613-995-1455
Courriel : finpub@fin.gc.ca

Demandes des médias
Téléphone : 613-369-4000

Commentaires ou questions sur les publications et les documents budgétaires du ministère des Finances Canada
Courriel : finpub@fin.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. **Site Web du Premier Ministre du Canada,** http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
ii. **Site Web de la législation (Justice),** http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/
iii. **Site web du Premier ministre du Canada,** http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
iv. **Cadre pangouvernemental,** http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/wgf-ipp-fra.asp
v. **Budget principal des dépenses 2016-2017,** http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp
vi. **Ministère des Finances Canada – État des résultats prospectif,** http://www.fin.gc.ca/fs-ef/2016-fra.asp
vii. **Tableaux de renseignements supplémentaires,** http://www.fin.gc.ca/pub/rpp/2016-2017/st-ts-01-fra.asp
viii. ***Dépenses fiscales et évaluations,*** http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp